

Séance ordinaire du 7 mai 2018

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de mai deux mille dix-huit (7 mai 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Jocelyn Isabelle, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

Le plus grand plaisir dans la vie est de réaliser ce que les autres vous pensent incapables de réaliser.

Walter Bagehot

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017 et du rapport des vérificateurs

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Adoption du règlement numéro 412-3-2018 établissant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès

8. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 369 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement

9. Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation des états financiers 2017

Séance ordinaire du 7 mai 2018

10. *Demande d'aide financière – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - Drainage pluvial – Rue Anselme-Bourassa et Place du Moulin*
11. *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes*
12. *Octroi de contrat – Arrakis Consultants inc. – Avis technique en hydrogéologie et en géotechnique – Problématique de drainage du secteur de la rue des Gouverneurs*
13. *Octroi de contrat – Stelem – Fourniture d'une caméra numérique Pearpoint Inspection de canalisations*
14. *Autorisation de signataire – Addenda au contrat d'Hamel Propane - Prolongation d'un an — Fourniture de propane*
15. *Autorisation de signataire – Contrat de service de déneigement et déglçage – Ministère des Transports (MTQ)*
16. *Autorisation de signataires – Nouvelle entente relative à l'entretien d'hiver de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton Nord et d'un tronçon du chemin du 5^e Rang – Municipalité de Saint-Barnabé*
17. *Autorisation à demander des soumissions publiques pour la fourniture d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement*
18. *Autorisation de signataires – Entente relative à l'application du Programme d'excellence en eau potable volet réseaux de distribution - Réseau Environnement - Adhésion 2018*
19. *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2017 et des immobilisations ponctuelles*
20. *Demande d'exclusion présentée à la CPTAQ pour Sable des Forges inc. et Transformation de Bois C.B.V. inc. afin de pouvoir poursuivre l'usage non agricole sur les lots 2 547 185, 2 547 187, 2 547 189, 2 547 191 et 2 547 193 du cadastre du Québec*
21. *Demande de dérogation mineure de monsieur Gaston Berthiaume à l'égard des lots 2 546 502 et 2 546 503 du cadastre du Québec*
22. *Embauche monitrice en chef — Camp de jour, édition 2018*
23. *Demande de gratuité - Camp de jour - 2018*
24. *Autorisation pour vente de garage*
25. *Demande d'autorisation - Droit de passage – Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer*
26. *Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Comité local des affaires économiques – Soirée bénéfice pour la communauté de Saint-Étienne-des-Grès*
27. *Demande d'accès gratuit à la maison Sylvio Fortin – Organisme Les Paniers de Noël – Entreposage de denrées – Paniers de Noël 2018*
28. *Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Association canadienne du cancer du Québec – Journée bénéfice à saveur musicale*
29. *Proclamation des Journées de la Culture*
30. *Autorisation de signataire – Lettre d'entente et transaction - Dossier employé 04-576*
31. *Motion de félicitations – Directeur des loisirs – Organisation de la Soirée des bénévoles*
32. *Motion de félicitations – Madame Caroline Laforme – « Saint-Étienne se ramasse »*
33. *Affaires diverses*
- Période de questions*
34. *Clôture de la séance*

Séance ordinaire du 7 mai 2018

2018-05-109

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance ordinaire du mois de mai. Dans un premier temps, il fait mention de la présentation, à cette présente séance ordinaire du conseil municipal, du rapport des vérificateurs qui ont confirmé un surplus de 416 774 \$ pour l'exercice financier 2017.

Dans un deuxième temps, il annonce que les travaux de prolongement de l'aqueduc municipal vers le secteur des Grès se déroulent tel que prévu. Il remercie les citoyens de leur collaboration et leur patience habituelles pendant les travaux. Pour ce qui est de la problématique d'accumulation d'eau dans le secteur des Gouverneurs, le maire mentionne qu'à la suite du dépôt d'un rapport de recommandations émis par l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, une rencontre a eu lieu avec les résidents du secteur le 23 avril dernier pour leur faire part des indications formulées à ce sujet. À la suite de cette rencontre, la municipalité a mandaté la firme Arrakis Consultants de fournir un avis technique hydrogéologique (eaux souterraines) et géotechnique (remblai dans la zone sud-ouest) afin de connaître le comportement des eaux souterraines de ce secteur. Il souligne également que, lors de cette rencontre, la municipalité a indiqué que tous les résidents du secteur devront débrancher tout raccordement (drain de fondation, gouttières, etc.) servant à drainer les eaux pluviales de leur propriété qui sont redirigées dans le réseau d'égout sanitaire municipal, un tel raccordement combiné n'étant pas autorisé. Une lettre sera d'ailleurs transmise à tous les résidents pour les en aviser.

Ensuite, il informe les citoyens du fait que la municipalité a signé, le 1^{er} mai, une entente avec le Réseau Environnement pour l'application du *Programme d'excellence en eau potable volet réseaux de distribution*, auquel la municipalité vient d'adhérer. Cette démarche engage la municipalité à effectuer plus de compilations et d'analyses relatives au contrôle dans la distribution de l'eau potable. Il souligne que la municipalité est la première, en tant que municipalité de moins de 5000 habitants, à y adhérer. Il attire l'attention sur le fait que chaque année, la municipalité renouvelle son adhésion au Réseau Environnement et à son programme d'économie d'eau potable afin de sensibiliser la population à mettre en pratique des actions concrètes pour réduire de façon significative la consommation d'eau potable. Il rappelle au Stéphanoises et Stéphanois qu'ils peuvent encore bénéficier d'une subvention pour le remplacement des toilettes « standard » par une toilette à faible débit et d'une subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie. Il les encourage vivement à unir leurs efforts pour amener leur municipalité à faire partie des plus performantes quant à l'économie d'eau potable.

Aussi, il mentionne que des résidents du secteur du Lac Robert ont demandé au conseil municipal de rendre carrossables les chemins privés de ce secteur. Une rencontre d'information sera tenue prochainement avec tous les résidents du secteur à ce sujet.

Pour terminer, le maire félicite le Directeur des loisirs, Frédéric Lamothe, pour l'organisation de la Soirée de reconnaissance des bénévoles qui s'est tenue le 21 avril dernier, où plus de 200 convives étaient présents. Il félicite également Madame Caroline Laforme pour avoir organisé l'événement « Saint-Étienne se ramasse », le 22 avril dernier, auquel plusieurs marcheurs et coureurs ont participé.

Robert Landry,
Maire

Séance ordinaire du 7 mai 2018

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 avril 2018 et des séances extraordinaires du 16 et du 17 avril 2018 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2018-05-110

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 avril 2018 et des séances extraordinaires du 16 et du 17 avril 2018 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2018-05-07 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2018-05-111

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2018-05-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2017 et du rapport des vérificateurs

2018-05-112

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le rapport des vérificateurs et le rapport financier pour l'exercice 2017 présentant un surplus de 416 774 \$ de fonctionnement à des fins fiscales, tels que présentés par monsieur Claude Lacombe, CPA auditeur et madame Joanie Roy, CPA auditrice, CA de la firme de comptables Mallette S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Trésorerie

Rien à ce point.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2018-05-113

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 avril 2018*, totalisant 156 882,78 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 avril 2018*, au montant de 514 188,12 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Séance ordinaire du 7 mai 2018

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

7. Adoption du règlement numéro 412-3-2018 établissant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 412-2011 établissant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* de Saint-Étienne-des-Grès a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que le nouvel article 7.1 a été ajouté à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et que, par conséquent, le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* de Saint-Étienne-des-Grès a fait l'objet de l'ajout de l'article 5.9 par le règlement numéro 412-2-2016 établissant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* de Saint-Étienne-des-Grès adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné par Jocelyn Isabelle à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018 et qu'un projet de règlement a également été déposé à cette même séance par ce conseiller;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un avis public a été affiché le 11 avril 2018 annonçant l'adoption du présent règlement;

2018-05-114

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 412-3-2018 établissant le *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 369 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement

2018-05-115

Gaëtan Léveillé donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement

Séance ordinaire du 7 mai 2018

décrétant une dépense et un emprunt de 369 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement, et présente ledit projet de règlement.

9. Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation des états financiers 2017

CONSIDÉRANT les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès (OMH), pour l'année 2017, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. présentant un déficit d'exploitation de 50 695 \$;

CONSIDÉRANT que la partie assumée par la municipalité représente 10 % du déficit, soit un montant de 5 069 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a versé un montant de 5 597 \$ pour l'OMH en 2017 et qu'il y a un solde à recevoir de 528 \$;

2018-05-116

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice 2017 par l'Office municipal de Trois-Rivières, concernant plus particulièrement l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès. Il est de plus résolu d'autoriser l'encaissement du chèque de 528 \$ émis par l'OMH afin de régulariser les contributions pour l'année 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Demande d'aide financière – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - Drainage pluvial – Rue Anselme-Bourassa et Place du Moulin

2018-05-117

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière de 60 000 \$, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, pour des travaux à réaliser afin d'améliorer le drainage pluvial des rues suivantes et au coût réparti suivant :

- Rue Anselme-Bourassa, au coût de 75 000 \$;
- Place du Moulin, au coût de 10 000 \$.

Cette demande est adressée à monsieur Marc H. Plante, député de Maskinongé et adjoint parlementaire du premier ministre pour les régions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 60 438 \$ pour l'entretien du réseau routier local en 2017;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles totalisent 130 428 \$;

2018-05-118

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le

Séance ordinaire du 7 mai 2018

ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Arrakis Consultants inc. – Avis technique en hydrogéologie et en géotechnique – Problématique de drainage du secteur de la rue des Gouverneurs

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC de Maskinongé mandaté dans le dossier de la problématique de drainage du secteur de la rue des Gouverneurs a déposé son étude préliminaire d'« Analyse et recommandations – drainage secteur des Gouverneurs »;

CONSIDÉRANT qu'avant d'envisager une solution permanente pour enrayer la problématique, la municipalité souhaite vérifier dans quelle mesure les conditions hydrogéologiques (eaux souterraines) et géotechniques (remblai dans la zone sud-ouest) viennent contribuer à la problématique de drainage dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par la firme Arrakis Consultants inc., datée du 27 avril 2018;

2018-05-119

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Arrakis Consultants inc. de livrer un avis technique hydrogéologique (eaux souterraines) et géotechnique (remblai dans la zone sud-ouest) du secteur de la rue des Gouverneurs avant d'envisager une solution permanente pour remédier à la problématique de drainage dans ce secteur, pour un montant de 19 551,50 \$, avant taxes.

Il est aussi résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Stelem – Fourniture d'une caméra numérique Pearpoint Inspection de canalisations

2018-05-120

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Stelem le contrat pour la fourniture d'une caméra numérique Pearpoint pour l'inspection de canalisations au coût de 11 500 \$, avant taxes, en plus de l'étui de rangement pour récepteur, au coût de 195,00 \$, plus taxes, pour un montant total de 11 695,00 \$, avant taxes.

Il est aussi résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation de signataire – Addenda au contrat d'Hamel Propane - Prolongation d'un an — Fourniture de propane

2018-05-121

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'addenda au contrat présenté par Hamel Propane qui modifie le volume au contrat de vente de gaz propane à prix fixe pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, qui vient réviser le volume total estimé du contrat à 25 800 litres au mois de mars 2019. Il est aussi résolu que

Séance ordinaire du 7 mai 2018

l'addenda fasse partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit et il est résolu d'autoriser la Directrice générale, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit addenda.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataire – Contrat de service de déneigement et déglacage – Ministère des Transports (MTQ)

CONSIDÉRANT le marché proposé par le ministère des Transports du Québec, reçu le 24 avril 2018 à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, relativement à l'entretien d'hiver sur le territoire de la municipalité des diverses routes sous juridiction provinciale, pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le marché propose un montant de 50 300 \$ pour l'entretien de routes sur 8,090 km (longueur pondérée);

2018-05-122

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le marché proposé par le ministère des Transports relativement à l'entretien d'hiver sur le territoire de la municipalité des diverses routes sous juridiction provinciale, et ce, au montant de 50 300 \$, pour 8,090 km (longueur pondérée) de routes et d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit marché, pour et au nom de la municipalité.

Il est de plus résolu que le contrat de service fasse partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit et aux termes de l'article 10.0 dudit contrat, ce dernier est valide jusqu'au 1^{er} juin 2019 et peut être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation de signataires – Nouvelle entente relative à l'entretien d'hiver de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton Nord et d'un tronçon du chemin du 5^e Rang – Municipalité de Saint-Barnabé

CONSIDÉRANT l'entente intervenue, le 17 avril 1997, entre les municipalités de Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Barnabé relativement à l'entretien d'hiver de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton Nord et d'un tronçon du 5^e Rang;

CONSIDÉRANT que ladite entente attribue aux municipalités concernées, par alternance annuelle, la responsabilité de l'entretien de ces deux chemins en période hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de remplacer cette entente par une nouvelle entente qui modifie la clause portant sur le partage en alternance de la responsabilité en ce qui a trait à l'entretien des deux chemins, à compter de la saison d'hiver 2018-2019, de la façon suivante :

- La Municipalité de Saint-Barnabé sera responsable de l'entretien en hiver de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton Nord, sur toute sa longueur, depuis son intersection avec l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton, jusqu'à l'immeuble portant le numéro civique 640 de cette voie de circulation, sur une longueur de 450 mètres;
- La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès sera responsable de l'entretien en hiver du chemin du 5^e Rang, depuis son intersection avec l'avenue de Saint-

Séance ordinaire du 7 mai 2018

Thomas-de-Caxton Nord, en direction Nord, sur un tronçon d'une longueur de 450 mètres.

CONSIDÉRANT que ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de cette entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2018-05-123

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la nouvelle entente inter-municipale à intervenir avec la Municipalité de Saint-Barnabé relative à l'entretien en hiver de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton Nord et d'un tronçon du 5^e Rang.

Il est de plus résolu d'autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la fourniture d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement

2018-05-124

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Autorisation de signataires – Entente relative à l'application du Programme d'excellence en eau potable volet réseaux de distribution - Réseau Environnement - Adhésion 2018

CONSIDÉRANT que le *Programme d'excellence en eau potable volet réseaux de distribution*, du Réseau Environnement, vise à assurer, au niveau de la distribution, l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée aux usagers par les systèmes de distribution en eau municipaux par l'optimisation des opérations;

CONSIDÉRANT que plusieurs bénéfices découlent de l'adhésion de la municipalité à ce programme, tels :

- La confiance des citoyens et des organismes de contrôle grâce à la transparence et à la rigueur de la démarche;
- L'optimisation des modes de distribution de l'eau à l'aide de procédures, manuels, et logiciels éprouvés afin de maintenir les plus hauts standards de qualité;
- La reconnaissance des résultats validés de la municipalité;
- L'accès à une information de pointe par un réseau d'experts nord-américains.

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente avec Réseau Environnement est nécessaire pour l'application de ce programme;

CONSIDÉRANT que ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

Séance ordinaire du 7 mai 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de cette entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2018-05-125

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la signature par le maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, pour et au nom de la municipalité, de l'entente relative à l'application du *Programme d'excellence en eau potable volet réseaux de distribution* et l'adhésion, pour l'année 2018, audit programme qui vise à assurer, au niveau de la distribution, l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée aux usagers par les systèmes de distribution en eau municipaux par l'optimisation des opérations, au coût de 1 390 \$, plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2017 et des immobilisations ponctuelles

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a mis en œuvre sa *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*;

CONSIDÉRANT que cette stratégie comprend cinq (5) mesures à suivre pour les organismes municipaux, mesures qui souscrivent aux principes du développement durable et permettent d'optimiser les investissements gouvernementaux et municipaux en infrastructures d'eau;

CONSIDÉRANT qu'une première mesure consiste en la présentation annuelle d'un bilan de l'usage de l'eau potable, rapport produit par M. Jean-René Duplessis, Directeur des travaux publics;

2018-05-126

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte et dépose son rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2017, ainsi que le rapport des immobilisations ponctuelles de la municipalité liées à l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'exclusion présentée à la CPTAQ pour Sable des Forges inc. et Transformation de Bois C.B.V. inc. afin de pouvoir poursuivre l'usage non agricole sur les lots 2 547 185, 2 547 187, 2 547 189, 2 547 191 et 2 547 193 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé dans la demande d'exclusion adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est déjà l'assiette d'une construction, soit une ancienne usine de fabrication de briques et de pierres qu'exploitait Arriscraft Québec Ltée et qui a depuis été vendue à Sable des Forges inc. le 8 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'Arriscraft Québec Ltée avait antérieurement obtenu l'autorisation par la CPTAQ, dans la décision portant le numéro 145209, d'exploiter l'ensemble des lots touchés par la demande, soit les lots 2 547 185, 2 547 187, 2 547 189, 2 547 191 et 2 547 193 à une fin autre que l'agriculture, pour les activités d'une sablière et d'une usine de briques et de pierres;

Séance ordinaire du 7 mai 2018

CONSIDÉRANT que la demande consiste en fait en un changement de propriétaires (de Sable des Forges inc. à Transformation de Bois C.B.V. inc.) des lots 2 547 187, 2 547 189, 2 547 191 et 2 547 193 et un changement d'usage de tous ces lots, en plus du lot 2 547 185 que Sable des Forges inc. veut conserver afin d'avoir accès à sa sablière;

CONSIDÉRANT que Transformation de Bois C.B.V. inc. désire aussi exploiter ces lots à une fin autre que l'agriculture, mais plutôt pour utiliser l'usine existante (usine de briques et de pierres Arriscraft) et la transformer pour y exploiter une industrie de bois en forte croissance (scierie), de deuxième et de troisième transformations.

CONSIDÉRANT que ces types d'usage sont autorisés dans cette zone;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est déjà construit, que la démolition de ce dernier occasionnerait des pertes économiques énormes et qu'acquérir ce bâtiment permettrait à Transformation de Bois C.B.V. inc. d'introduire de nouveaux équipements et d'optimiser la valeur ajoutée au bois transformé;

CONSIDÉRANT que, tel que décrit dans la décision de la CPTAQ, dossier 145209, le site visé se localise dans un secteur absent d'activités agricoles et qu'il est enclavé par une autoroute, un site d'enfouissement sanitaire et des développements résidentiels, et qu'il a déjà fait l'objet d'une proposition de la commission pour être soustrait de la zone agricole, dans le cadre de la révision des zones agricoles;

CONSIDÉRANT que les bâtiments d'élevage les plus près de l'emplacement visé se trouvent à plus de trois kilomètres et que les champs en culture se trouvent à plus d'un kilomètre et demi;

CONSIDÉRANT que les terrains visés par la demande d'exclusion ont peu de valeur agricole et qu'il n'y a absolument aucune agriculture active dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a présence des services d'eau et d'égout;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT que ce projet d'exploitation n'aurait aucun impact négatif, étant donné la nature actuelle des activités environnantes, et que l'homogénéité du secteur serait ainsi conservée;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, une demande d'exclusion est requise auprès de la CPTAQ;

2018-05-127

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'exclusion, auprès de la CPTAQ, afin de permettre au propriétaire, Sable des Forges inc., d'une part, de céder les lots 2 547 187, 2 547 189, 2 547 191 et 2 547 193 du cadastre du Québec à Transformation de Bois C.B.V. inc. pour que ce dernier puisse exploiter l'usine existante en la transformant en industrie de bois (scierie) et, d'autre part, de conserver le lot 2 547 185 afin qu'il ait accès à sa sablière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 mai 2018

21. Demande de dérogation mineure de monsieur Gaston Berthiaume à l'égard des lots 2 546 502 et 2 546 503 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Gaston Berthiaume consiste à permettre une opération cadastrale de façon à modifier deux lots déjà construits, soit le lot 2 546 502 situé dans les zones Rr-01 et AF-03 et le lot 2 546 503 situé dans la zone AF-03, tous deux adjacents à la rue André. Le lot 2 546 502 aurait un frontage de 36,58 mètres avec une superficie totale de 1 415,3 m² et le lot 2 546 503 aurait un frontage de 47,12 mètres avec une superficie totale de 1 233,8 m²;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 29 du *Règlement de lotissement* 235-90 qui stipule qu'un lot situé dans un milieu non desservi doit avoir un frontage sur rue minimal de 50 mètres, ainsi qu'une superficie minimale de 3 000 m²;

CONSIDÉRANT que les 2 lots sont déjà construits et qu'une partie du lot 2 546 503 a été acquise par le demandeur, en fait foi un contrat signé non notarié daté de 1985, acquisition qui visait à respecter la distance entre la pointe d'eau et le champ d'épuration;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale permettrait de régulariser une situation de fait, soit d'officialiser les dimensions respectivement occupées par chacun des lots, afin de rendre conformes à la fois la distance du champ d'épuration avec la pointe d'eau et la marge latérale gauche du bâtiment principal sur le lot 2 546 502;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aurait aucun impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-05-128

La résolution
2018-05-128 a
été modifiée par
la résolution
2018-06-166

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Gaston Berthiaume concernant les lots 2 546 502 et 2 546 503 du cadastre du Québec, situés dans les zones Rr-01 et AF-03, à l'effet d'autoriser une opération cadastrale de façon à modifier les lots 2 546 502 et 2 546 503, adjacents à la rue André. Le lot 2 546 502 aura un frontage de 36,58 mètres avec une superficie totale de 1 415,3 m² et le lot 2 546 503 aura un frontage de 47,12 mètres avec une superficie totale de 1 233,8 m².

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Embauche monitrice en chef — Camp de jour, édition 2018

CONSIDÉRANT que madame Megan Blanchet désire occuper le poste de monitrice en chef pour la prochaine saison estivale du Camp de jour 2018 de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2018-05-129

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de madame Megan Blanchet à titre de monitrice en chef du camp de jour, et ce, à compter du 7 mai 2018 jusqu'au 17 août 2018.

Séance ordinaire du 7 mai 2018

L'horaire de travail pour la monitrice en chef sera de 35 heures par semaine pour la période du 7 mai 2018 au 22 juin 2018 et de 40 heures par semaine du 25 juin 2018 au 17 août 2018. Le salaire versé à la monitrice en chef sera le salaire minimum plus deux dollars, soit 14 \$ de l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de gratuité - Camp de jour - 2018

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la politique familiale municipale, le conseil désire apporter le soutien à trois (3) jeunes stéphanois de familles présentement en contextes économiques faibles;

CONSIDÉRANT l'importance pour ces familles de pouvoir bénéficier du camp de jour pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT le soutien financier offert annuellement par la municipalité aux jeunes Stéphanois dans le cadre de leurs activités sportives;

CONSIDÉRANT que cette action encouragerait d'autres organismes à procéder de cette manière, soit offrir une gratuité à quelques familles pour la participation à leurs activités;

2018-05-130

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès offre trois (3) gratuités d'inscription au camp de jour 2018.

Il est de plus résolu que le choix de ces trois jeunes soit fait par l'entremise du service de garde de l'école Ami-Joie-et-des-Grès selon les critères établis par l'école et par la municipalité.

Il est de plus résolu qu'aux fins de préserver la confidentialité de ces jeunes, seuls le Service de garde de l'école, la directrice générale de la municipalité, la direction des loisirs et la monitrice en chef soient autorisés à traiter ces dossiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Autorisation pour vente de garage

2018-05-131

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès permette l'organisation de la vente de garage annuelle qui se tiendra le samedi 26 mai et le dimanche 27 mai 2018. Il est de plus résolu d'annoncer cet événement dans l'Hebdo Shawinigan/Trois-Rivières, dans les petites annonces du Nouvelliste et de faire un publipostage dans la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Demande d'autorisation - Droit de passage – Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Alexy Simons-Bélanger, gestionnaire de la tenue de l'événement Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer, un événement épique à vélo qui dure deux jours et qui comporte un trajet de plus de 200 km, pendant lequel les cyclistes sillonneront les campagnes québécoises et dont l'objectif est d'amasser de l'argent pour enrayer le cancer;

Séance ordinaire du 7 mai 2018

CONSIDÉRANT que la demande consiste à obtenir un droit de passage dans la municipalité de cyclistes en provenance de Saint-Barnabé sur le chemin des Dalles, sur la rue Principale jusqu'au chemin Marcotte, pour prendre le boulevard des Forges vers Trois-Rivières, le samedi 7 juillet 2018 entre 10 h 45 et 11 h, et à obtenir un accès gratuit à la salle communautaire afin d'y établir un point de ravitaillement pour les cyclistes, de 8 h à 17 h;

CONSIDÉRANT que les demandes de permis d'événement auprès de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports du Québec sont en traitement;

2018-05-132

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le droit de passage aux cyclistes du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer, en provenance de Saint-Barnabé sur le chemin des Dalles, sur la rue Principale jusqu'au chemin Marcotte, pour prendre le boulevard des Forges vers Trois-Rivières, le samedi 7 juillet 2018, conditionnellement à ce que le comité du Cyclo-Défi Enbridge obtienne de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports du Québec les permis d'événements spéciaux pour la tenue de cette activité.

Il est de plus résolu d'accorder un accès gratuit à la salle communautaire pour y établir un point de ravitaillement pour les cyclistes, de 8 h à 17 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Comité local des affaires économiques – Soirée bénéfice pour la communauté de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Louise Lacroix, membre du Comité local des affaires économiques, dans laquelle elle demande l'accès gratuit à la salle communautaire pour la tenue d'une soirée bénéfice au profit de la communauté de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que Mme Lacroix demande l'accès gratuit à la salle communautaire le samedi 16 juin 2018, de 8 h à minuit, pour la tenue de l'activité bénéfice;

2018-05-133

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de Mme Louise Lacroix de donner accès gratuitement à la salle communautaire aux membres du Comité local des affaires économiques pour la tenue d'une activité bénéfice au profit de la communauté de Saint-Étienne-des-Grès, le samedi 16 juin 2018, de 8 h à minuit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande d'accès gratuit à la maison Sylvio Fortin – Organisme Les Paniers de Noël – Entreposage de denrées – Paniers de Noël 2018

CONSIDÉRANT la correspondance de Mme Mariette Gervais, de l'organisme Les Paniers de Noël de Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Thomas-de-Caxton, dans laquelle elle demande l'autorisation d'utiliser gratuitement le local de la maison Sylvio Fortin pour entreposer les denrées pour les paniers de Noël 2018;

CONSIDÉRANT que Mme Gervais demande d'avoir accès gratuitement au local de la maison Sylvio Fortin, du 1^{er} septembre au 14 décembre 2018 inclusivement;

2018-05-134

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la

Séance ordinaire du 7 mai 2018

demande de Mme Mariette Gervais de donner accès gratuitement au local de la maison Sylvio Fortin aux membres de l'organisme Les Paniers de Noël de Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Thomas-de-Caxton, pour l'entreposage de denrées pour les paniers de Noël 2018, du 1^{er} septembre au 14 décembre 2018 inclusivement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Association canadienne du cancer du Québec – Journée bénéfice à saveur musicale

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Jacques Boisvert, résident de Saint-Étienne-des-Grès, dans laquelle il demande l'accès gratuit à la salle communautaire pour la tenue d'une journée bénéfice à saveur musicale au profit de l'Association canadienne du cancer du Québec;

CONSIDÉRANT que M. Boisvert demande d'avoir accès gratuitement à la salle communautaire le mercredi 22 août 2018;

2018-05-135

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de M. Jacques Boisvert de donner accès gratuitement à la salle communautaire aux membres de l'Association canadienne du cancer du Québec, pour la tenue d'une journée bénéfice à saveur musicale au profit de l'Association canadienne du cancer du Québec, le mercredi 22 août 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Proclamation des Journées de la Culture

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

2018-05-136

EN CONSÉQUENCE, il est résolu, sur la recommandation du conseil municipal :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 mai 2018

30. Autorisation de signataire – Lettre d'entente et transaction - Dossier employé 04-576

2018-05-137

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente et de transaction intervenues entre la municipalité, le syndicat et l'employé 04-576.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Motion de félicitations – Directeur des loisirs – Organisation de la Soirée des bénévoles

2018-05-138

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement M. Frédéric Lamothe, Directeur des loisirs de la municipalité, pour l'organisation de la Soirée des bénévoles qui a eu lieu le 21 avril dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Motion de félicitations – Madame Caroline Laforme – « Saint-Étienne se ramasse »

2018-05-139

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Madame Caroline Laforme pour avoir organisé l'activité « Saint-Étienne se ramasse », le dimanche 22 avril dernier, à laquelle plusieurs marcheurs et coureurs stéphanois ont participé. Le conseil tient en outre à souligner que cette initiative lui a valu aussi un mot de félicitations de la part de la Députée fédérale de Berthier-Maskinongé, madame Ruth Ellen Brosseau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 25;
Fin : 20 h 59.

34. Clôture de la séance

2018-05-140

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20h 59.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 mai 2018

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.